



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



PRIME AUX 2 ROUES ELECTRIQUES ...ENCORE UN EFFET D'ANNONCE

En novembre dernier, le Ministre de l'Industrie annonçait l'adoption imminente d'une prime de 400 € à l'achat d'un véhicule électrique à 2 roues, afin de relancer ce marché, à l'image des voitures zéro émission au bonus de 5 000 €.

Depuis, professionnels et utilisateurs potentiels sont suspendus à cette décision. Le Ministère semble avoir renoncé à cette mesure. Dans sa réponse Mr Estrosi justifie son immobilité par une volonté de ne pas favoriser ainsi les ventes des constructeurs étrangers... Pour sa part, le Maire de Paris offre, depuis le printemps 2009, une prime d'au plus 400 € soit 25 % du prix, à l'acquisition d'un cyclomoteur ou d'un vélo à assistance électrique. La région Poitou-Charentes a elle aussi instauré une prime plafonnée à 400 €, pour les vélos, et à 800 € pour les scooters électriques. ●

ÉDITORIAL

Réforme des Collectivités, Petite enfance, Gendarmerie, Egalité des chances : les sujets de mobilisation ne manquent pas pour les parlementaires de Gauche !

Cette nouvelle édition de ma lettre d'information fait la synthèse de mon travail parlementaire des derniers mois, enrichie par vos préoccupations que je porte dans le débat de la Haute Assemblée.

J'ai à cœur **de continuer à venir vous rencontrer**, à l'occasion de réunions comme celles organisées à Blagnac et Roquefort-sur-Garonne. Le succès rencontré par ces deux manifestations démontre **votre besoin d'information sur les nouveaux textes législatifs**. Dans le contexte actuel de restriction de l'action publique, les votes du Parlement sont lourds de conséquences et modifient de façon irrémédiable notre paysage institutionnel et notre encadrement législatif.

Outre le résumé de mes interventions au Sénat, vous pourrez lire dans ce numéro **un dossier consacré à la Petite Enfance**, sujet sur lequel je me suis exprimée à plusieurs reprises.

Je reste à votre disposition par le biais de mon équipe parlementaire.

Bonne lecture et bonnes vacances à ceux et à celles qui d'entre vous font une pause estivale !

Françoise Laborde

LE CHIFFRE :
270 736 voix soit 69,50%

c'est le score de la liste menée par Martin MALVY aux élections régionales de mars dernier, en Haute-Garonne.

Ce chiffre traduit un renforcement des forces de Gauche en Midi-Pyrénées.

Il atteste de la compétence et de l'efficacité de la politique régionale menée depuis 12 ans !



REFORME DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES PLUS PETITS

M'associant à la très vive inquiétude des professionnels de la petite enfance et des familles, j'avais demandé en mars dernier, à Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de renoncer à la publication d'un décret visant à réformer les conditions d'accueil des plus petits dans les crèches et Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). Les conséquences de cette disposition sont très inquiétantes. Elles pourraient conduire à faire perdre toute crédibilité aux professionnels de l'accueil des plus jeunes, en leur imposant **une gestion à «flux tendu»** de leurs établissements, notamment par **la baisse du seuil minimal obligatoire d'effectifs en personnel**

Nos familles méritent une politique nationale d'accueil de la petite enfance plus ambitieuse !

qualifié et la hausse du taux d'accueil d'enfants en surnombre. Ce texte marque un pas vers l'aggravation de la crise dans ce secteur d'activité et le précipite vers la privatisation progres-

sive. Alors que l'ordre du jour du Sénat nous a donné, à plusieurs reprises, ces derniers mois, l'occasion d'aborder cette question sensible, il est de surcroît inacceptable, dans la forme, que cette mesure soit prise sans consulter la représentation nationale.

Afin de soutenir le collectif de professionnels et de familles qui s'est mis en place, une pétition est disponible en ligne :

www.pasdebebesalaconsigne.com

UNE MOBILISATION DE LONGUE HALEINE

L'ensemble du secteur éducatif est touché de plein fouet par la logique de la RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques.

Après les problèmes de l'enseignement scolaire sur lesquels je suis intervenue longuement, en 2009, avec notamment la réforme des lycées, celle des IUFM et de la formation des instituteurs ou encore les problèmes des pos-

tes RASED, AVS / EVS, qui persistent, j'ai multiplié, ces derniers mois, les interventions dans l'hémicycle relatives aux questions d'accueil de la petite enfance.

Outre le courrier que j'ai adressé le 15 mars 2010 à la Secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine MORANO (*voir ci contre*), en vue de surseoir à la publication du décret, je me suis exprimée à plu-

sieurs reprises pour m'opposer à la politique du gouvernement en la matière. En le fragilisant, ce dernier prépare une privatisation rampante du secteur.

Pour ma part, je milite en faveur d'un service public d'accueil de la petite enfance, en phase avec les réalités du monde du travail, l'évolution de notre société et les compétences des collectivités locales.

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Intervention dans le cadre de l'examen de la Proposition de Loi n° 133 (2009-2010) de M. Jean ARTHUIS, Union centriste, sur la création de maisons d'assistants maternels (2e lecture – 27/05/2010).

Ce texte vise à sécuriser le fonctionnement des maisons d'assistants maternels en apportant un fondement légal au mécanisme de délégation d'accueil : les parents pourront autoriser l'assistant qu'ils emploient à déléguer temporairement l'accueil de leur enfant à un ou plusieurs de ses collègues exerçant dans la même maison. L'autorisation devra figurer sur le contrat de travail... Le texte donne, dans le respect de la décentralisation, le choix aux conseils généraux de recourir ou non à une convention et n'accorde à cette dernière qu'un caractère facultatif. Les conseils généraux resteront ainsi libres d'organiser, dans le respect de la loi, les modalités de fonctionnement des maisons d'assistants maternels qui se développent sur leur territoire.

« Trouver une place pour faire garder son enfant après la naissance est toujours vécu par bon nombre de familles comme un véritable parcours du combattant. **Le besoin d'accueil non satisfait est évalué entre 300 000 et 400 000 places.** Nombre de femmes sont contraintes de se retirer du marché du travail, parce qu'elles n'ont pas trouvé de solution de garde. Le congé parental est alors vécu comme un choix forcé.

L'objet de la proposition de loi que nous examinons est de permettre **la mise en place de maisons d'assistants maternels.**

À la croisée des chemins entre l'accueil à titre indépendant et l'accueil collectif, ce dispositif permet à plusieurs assistants maternels d'exercer leur métier ensemble au sein d'un local commun.

Pour les parents, **ces maisons offrent une grande souplesse dans les horaires d'accueil : tôt le matin, tard le soir, voire la nuit.** Elles apportent une **solution appropriée au monde rural**, confronté à de nombreux obstacles quant à la mise en place d'une offre de garde suffisante... Toutefois, plusieurs craintes persistent.

Tout d'abord, les cent vingt heures de formation obligatoire prévues me semblent très insuffisantes... Ensuite, les questions de responsabilité civile et pénale ne manqueront pas de soulever d'importants problèmes. Enfin, il importe que le regroupement des assistants maternels s'opère sur la base du volontariat, au lieu d'être imposé par la commune ou le département. Il s'agit, pour moi, d'un gage de réussite de la réforme. Il convient donc de donner aux « MAM » les moyens juridiques de s'engager en toute sécurité.

Pour autant, ce nouveau dispositif ne doit pas dispenser les communes qui le peuvent de consacrer plus de crédits à la construction de crèches collectives.»

SITUATION D'URGENCE EN HAÏTI

Depuis le séisme du 12 janvier, en Haïti, le collectif représentant les familles haut-garonnaises en cours d'adoption d'enfants haïtiens m'a alertée sur la situation alarmante des enfants, sur place, ainsi que sur l'angoisse de leur famille. La situation des enfants dont la procédure d'adoption était en cours de traitement au moment de la

catastrophe, est très préoccupante. En effet, l'Etat français se refuse toujours à les rapatrier par mesure «de précaution» pour éviter tout détournement abusif des procédures administratives, ce qui était facilement compréhensible dans l'urgence et compte tenu de la situation sur place. Aujourd'hui, l'incompréhension est double pour les 460 enfants, futurs

ressortissants français, en attente de régularisation :

- En contrepartie de sa décision de laisser les enfants sur place, dans les orphelinats, l'Etat français ne donne ni les moyens, ni la garantie aux familles de procurer aux enfants l'alimentation et les soins de première nécessité, permettant leur survie dans des conditions décentes. Trois enfants

sont d'ailleurs décédés depuis le mois de mars faute de soins appropriés, leurs parents n'ayant pu les rejoindre sur place.

- Or, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore le Canada ont rapatrié les enfants. Deux poids deux mesures ? Lors de la question d'actualité posée sur Haïti par M. Gillot, M. Kouchner a fait une réponse langue de bois.

Les témoignages directs recueillis sont très alarmants. Faudra-t-il attendre d'autres drames pour que le gouvernement agisse avec humanité ? J'ai pris contact avec plusieurs Sénateurs et Députés, en vue de prendre une initiative commune, pourquoi pas une tribune dans la presse. **Aux grands maux les grands moyens ! ●**

LES JARDINS D'ÉVEIL

Communiqué de presse et intervention
(21/10/2009)



pelements collectifs destinés aux enfants de moins de trois ans, soit 300 à 400 000 places.

Il est difficile, pour les parents, de trouver un mode de garde, de concilier vie privée et vie professionnelle, en particulier pour les ménages les plus modestes. Ils doivent arbitrer entre préserver les deux revenus ou sacrifier l'un des emplois, le plus souvent celui de la femme.

Cette pénurie de places les contraint à opter pour un congé parental, créé à l'origine pour favoriser l'épanouissement familial, mais désormais vécu comme un choix forcé pour un tiers de ses 580 000 bénéficiaires.

Concernant la question du personnel d'encadrement le mieux-disant supposé du jardin d'éveil est très relatif. Un adulte pour douze enfants, c'est presque le même chiffre qu'à l'école maternelle (ATSEM compris) alors qu'à la crèche le rapport est de un pour cinq ou de un pour huit selon l'âge. Il est à craindre que la généralisation des jardins d'éveil ne remette en cause la scolarisation précoce et sa gratuité.

La mise en place de cette nouvelle structure est donc, à mes yeux, une forme de privatisation de l'école maternelle, un nouveau transfert de compétences vers les collectivités territoriales et, en définitive, un désengagement de l'État, ayant pour conséquence directe le renforcement des inégalités territoriales.

En cette période de crise, la mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance, gratuit et de qualité, serait plus que jamais nécessaire » !

Lors de l'examen de la question orale avec débat, posée par ma collègue Françoise Cartron, Sénatrice socialiste de la Gironde, consacrée aux jardins d'éveil, j'ai simplement interrogé le gouvernement en ces termes : « Pourquoi favoriser une offre d'accueil concurrente à celle des crèches municipales alors qu'il faudrait déployer davantage de moyens pour accroître celle des structures existantes ? »... « Le jardin d'éveil se définit comme une transition éducative qui facilite l'éveil de l'enfant et sa socialisation. Ce sont précisément les missions dévolues aux crèches municipales et aux crèches familiales. Alors que la France est aujourd'hui championne d'Europe de la natalité, notre pays manque d'équi-

Les sujets d'inquiétude sont nombreux et transversaux.

Les questions écrites permettent aux parlementaires de les relayer auprès des Ministres afin d'obtenir des engagements de leur part. Malheureusement, les réponses s'apparentent souvent à de la langue de bois.



• QUESTION ORALE – Observatoire de la Laïcité

3 ans après la publication du décret du 25 mars 2007 créant l'observatoire de la laïcité, ce dernier n'est toujours pas constitué. J'ai donc demandé au Premier Ministre quand il comptait mettre au travail cet outil. L'objectif affiché était clair : mieux faire respecter la laïcité dans les hôpitaux, les services publics et alerter sur les risques de dérive ou d'atteinte au principe de la séparation des églises et de l'État. L'observatoire « réunit les données, produit et fait produire les analyses, études et recherches » en lien avec la laïcité et « remet chaque année au Premier Ministre un rapport rendu public ». En outre, sa composition doit garantir une approche transversale de la question. Je déplore que le Gouvernement saisisse chaque occasion d'instrumentaliser les questions relatives aux religions et à la laïcité, comme nous avons encore pu le constater récemment. Plutôt que de jouer d'effets d'annonce, le Gouvernement doit doter l'observatoire de moyens

pour remplir son rôle. Un tel outil, à l'instar de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, est nécessaire. La laïcité, grand principe fondateur de la République et de la paix sociale dans notre pays, le vaut bien !

M. Marleix a répondu que le « *Gouvernement envisage de confier à brève échéance à une institution, dont les compétences pourraient utilement reprendre celles de l'observatoire de la laïcité, le soin d'orienter l'action des pouvoirs publics en la matière. Cette mission pourrait ainsi être confiée au Défenseur des droits ou au Haut conseil à l'intégration. J'en prends l'engagement devant vous aujourd'hui, le Gouvernement fera connaître sa position définitive avant l'été.* »

La RGPP, « mise à toutes les sauces », justifie là encore une politique du moins disant. Je ne manquerai pas de faire en sorte que les promesses soient tenues !

• QUESTION ÉCRITE – Autisme chez l'enfant

Autisme chez l'enfant : demande de moratoire sur le recours à la technique du packing

Les associations représentant les enfants autistes et leur famille m'ont alertée sur la pratique du packing pour le traitement des enfants présentant des troubles autistiques sévères. Cette méthode inquiétante consiste à envelopper les personnes dans des draps mouillés et refroidis à basse température, afin de leur faire prendre conscience des limites de leur corps. Or, elle ne re-

pose sur aucune base scientifique ayant donné de résultats clairs, en dehors de l'étude clinique de validation en cours.

En outre, cette technique semble en contradiction complète avec la nouvelle classification de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui donne aux troubles autistiques une origine neurobiologique et non psychiatrique. Cette pratique pourrait avoir des conséquences néfastes sur les patients. Pour répondre à cette angoisse légitime, j'ai de-

mandé, de toute urgence, que la protection des patients atteints de troubles autistiques les plus graves soit garantie, que l'on s'assure de l'information systématique ainsi que du consentement des parents et représentants légaux, au préalable de toute utilisation de cette technique du « packing » dans le cadre du programme de protocole hospitalier de recherche clinique, sans succès malheureusement. Je continuerai à me battre auprès des familles.

• QUESTION ÉCRITE – Métiers d'accompagnant scolaire

Cette question de 2009, qui reste d'actualité, sur la mise en place d'un statut professionnel des métiers d'accompagnant scolaire et social des élèves en situation de handicap est toujours sans réponse à ce jour.

Le changement de format de ma lettre d'information ne vous aura pas échappé : 8 pages ont été nécessaires pour résumer ces derniers mois de travail parlementaire. Cependant, en cette période estivale, je ferai une pause pour raison de santé, et ne serai pas en mesure de venir à votre rencontre sur le terrain. Soyez assurés que je me rendrai à nouveau disponible pour vous recevoir à ma permanence ou vous rendre visite dans votre commune, dès le mois de septembre avec des ligaments croisés remis à neuf !

PÉTITIONS Nous, citoyens et élus, devons nous mobiliser pour sauver les services publics de proximité qui donnent leurs lettres de noblesse aux valeurs républicaines d'égalité et de solidarité, c'est pourquoi, tout comme je l'ai fait, je vous invite à soutenir vous aussi ces initiatives :

MOBILISATION GENERALE POUR LA GENDARMERIE

Pétition nationale sur les effectifs de la gendarmerie, plus urgente que jamais !

Devant l'annonce de la suppression de 2 500 postes de gendarmes au cours des deux prochaines années, je me suis associée au mouvement des parlementaires PRG pour signer la pétition nationale dénonçant cette mesure.

Cette décision est manifestement contradictoire avec le discours sécuritaire du Gouvernement et, surtout, avec la réalité vécue sur le terrain, notamment en milieu rural. La logique de la dite « révision générale des politiques publiques » est contraire au nécessaire renforcement des moyens humains de la gendarmerie. La mobilisation générale est donc

urgente afin que le Gouvernement prenne véritablement conscience de l'opposition populaire à ce désengagement programmé de la gendarmerie nationale dans les territoires.

Pour signer cette pétition :
www.planeteradicale.org
rubrique Flash Info

POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. C'est elle, et elle seule, qui permet de garantir la cohésion sociale. Elle est pourtant aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif. Redonnons la Priorité à l'École laïque !

Le service public et laïque d'éducation doit garantir à chaque élève une scolarisation de qualité sur tous les territoires. Il doit permettre à chacune et chacun, quelle que soit son origine culturelle ou géographique, quelle que soit sa condition, quel que soit son handicap, de bénéficier d'une éducation et de s'approprier « le vivre ensemble » dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.

Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'état. Nous, signataires de

cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation. L'éducation n'est pas une marchandise.

Voici quelques unes des formules chocs de la pétition en faveur de l'école publique à laquelle je me suis associée. **Je vous invite à en faire autant !**
<http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

PARITE ET REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

En tant que vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat, j'ai signé la pétition demandant le retrait de la réforme des collectivités territoriales sur le motif qu'elle ne respecte pas la parité.

Pour signer cette pétition :
www.planeteradicale.org rubrique Flash Info

CELA VOUS CONCERNE

MON COMBAT POUR LE TERRITOIRE : VILLEMUR-SUR-TARN

Depuis l'abandon du site Molex, à Villemur sur Tarn, évoqué lors du précédent numéro, je participe aux réunions conduites par M. Es-

troisi, Ministre de l'Industrie, afin de redonner vie au site en y attirant des nouveaux acteurs économiques. Ce n'est pas encore gagné, mais je reste vigilante, à chaque étape, au reclassement des salariés ex Molex. Un autre site industriel de cette commune est aujourd'hui touché, il s'agit de La Mie Occitane (ex

Brusson Jeunes). Entreprise emblématique de cette ville au début du siècle, c'est un pan de l'histoire de Villemur qui risque de disparaître avec cette entreprise. J'étais de ceux qui, le 6 mars dernier, ont manifesté devant la Mairie pour apporter leur soutien aux 17 employés menacés de chômage. Pour soulager ce territoire

déjà si fortement touché, je suis intervenue auprès de l'Inspecteur d'Académie de Toulouse afin d'éviter la fermeture d'une classe de l'école Jules Michelet. Intervention réussie, Monsieur l'Inspecteur, que je remercie ici, s'est engagé, dans un courrier qu'il m'a récemment adressé, à geler cette décision de fermeture.

PROPOSITIONS DE LOI RDSE ADOPTÉES Les propositions de loi présentées par l'opposition sont rarement votées. Certaines d'entre elles, déposées par le groupe RDSE, dont je suis membre, ont été adoptées :

■ **PPL relative au service civique, tendant à instaurer un nouveau dispositif pour pallier les insuffisances du « service civil volontaire ».**

Partant du constat que de nombreux jeunes souhaiteraient s'engager pour se rendre utiles, trouver leur place dans la société, être mieux préparés pour leur entrée sur le marché du travail, le groupe RDSE a déposé une proposition de loi réaffirmant les principes républicains de fraternité et de laïcité, principes qu'il convient aujourd'hui de sauvegarder. Cette expérience leur permettra d'acquérir une éducation civique et citoyenne tant au cours des phases de préparation de leur mission que par le tutorat civique. Cela devrait offrir aux volontaires de sérieuses perspectives d'insertion grâce à l'expérience acquise. Enfin, le service civique leur permettra d'apprendre sur eux-mêmes et les autres, expérience humaine complémentaire de leur cursus éducatif. **Le service civique ou l'apprentissage de la citoyenneté !**

Par ailleurs, le service civique, pour être attractif, bénéficiera de toutes les garanties économiques et sociales nécessaires : tant au niveau de son indemnisation, qu'au niveau de l'encadrement juridique des termes du contrat en matière de temps de travail, de congés et des assurances maladie et vieillesse. Il constituera une première expérience professionnelle, leur apportant un savoir-faire. Avant d'envisager un service civique obligatoire, il faut nécessairement passer par une phase de montée en puissance du service civique volontaire. C'est d'ailleurs un constat qui ressort du débat de contrôle qui s'est tenu au Sénat. Une transition, grâce au nouveau dispositif proposé avec ce texte, donnera l'occasion de mieux évaluer les besoins en termes d'organisation pratique.

■ **PPL interdisant l'usage du bisphénol A dans les plastiques alimentaires (suite du précédent numéro et fin)**

PAS DE BISPHENOL A... pour les bébés. C'est finalement une interdiction de l'usage du bisphénol A dans les biberons qui a été adoptée au Sénat, après le dépôt d'amendements par la Commission.

L'adoption à l'unanimité par le Sénat de la suspension de la commercialisation des biberons fabriqués à base de bisphénol A est une 1^{ère} mondiale. Tout en regrettant que cela ne concerne pas

l'ensemble des plastiques alimentaires, comme le proposait le texte initial, je me félicite que la proposition de loi déposée par certains collègues sénateurs du RDSE et moi-même ait été votée. L'Assemblée nationale a confirmé ce vote, faisant de la France le 1er pays au monde à interdire la commercialisation des biberons fabriqués à base de bisphénol A et à reconnaître ainsi qu'il s'agit d'un très grave problème de santé publique. Cette première victoire n'est qu'une étape et je m'en félicite. D'autres substances à risque comme les peroxydes par exemple sont en cours d'évaluation. Dommage que la commission mixte paritaire ait reporté la suspension de la commercialisation des biberons incriminés à janvier 2011 !

■ **PPL tendant à assurer l'assistance immédiate d'un avocat aux personnes placées en garde à vue**

Face à la multiplication inquiétante des gardes à vue abusives, je me suis associée au groupe RDSE pour interroger le gouvernement par une **question orale avec débat, le 9 février. En effet, trois arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme viennent de mettre en évidence l'incompatibilité du droit français de la garde à vue avec le droit à un procès équitable.**

Avec 580 000 gardes à vue, en France en 2009, il est urgent de concilier le respect des droits de la défense et la protection de l'ordre public par les forces de police et de gendarmerie. C'est l'objet du texte déposé par notre groupe parlementaire. Il permet à toute personne placée en garde à vue d'être immédiatement auditionnée en présence de son avocat, si elle en fait la demande, mais aussi à ce qu'aucun acte d'enquête tout au long de la procédure, ne puisse avoir lieu sans l'assistance d'un conseil, si la personne mise en cause le souhaite.

■ A SUIVRE...

PROPOSITIONS DE LOI dont je suis co-signataire 2009/2010 :

Projet de loi visant à **autoriser et encadrer la gestation pour autrui,**

Proposition de loi tendant à **généraliser l'assurance récolte obligatoire.**

30 JANVIER 2010

L'Ukraine à Toulouse

Grâce au travail de l'association Yaroslava qui œuvre pour le jumelage Toulouse/Kiev, la communauté ukrainienne a pu se retrouver le temps d'une soirée pour fêter le nouvel an. C'est une association active qui a accueilli un large public autour d'un verre de Vodka et de Zakouskis.

9 AVRIL 2010

Rencontre avec les élèves de 3^{ème} du Collège Pablo Picasso de Frouzins

Dans le cadre du programme d'instruction civique du Collège, une rencontre était organisée avec deux classes de 3^{ème} du Collège Pablo Picasso de Frouzins. Cet échange avec une soixantaine d'élèves a été convivial et surtout marqué par quantité de questions des collégiens. Très intéressés par le parcours d'une Sénatrice, les élèves ont posé nombre de questions sur l'emploi du temps, le travail parlementaire, les difficultés et les motivations d'une personnalité politique.

6 FEVRIER 2010

Un week end placé sous le signe de l'engagement associatif et sportif !



C'est une belle surprise qui attendait M. Amédée FABBRO, Président du Cyclo Club de Montréjeau, samedi 6 février. A l'occasion du repas annuel du club de cyclistes, les proches de M. FABBRO avaient organisé la remise de la médaille de la Jeunesse et des Sports qui lui a été récemment attribuée avec la complicité de M. Patrick DOUCEDE, Maire de Ponlat Taillebourg, Conseiller Général et ami, lui aussi cycliste émérite (à droite sur la photo) et de M. Eric MIQUEL, Maire de Montréjeau (à gauche sur la photo).

À VOS AGENDAS

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2010

Projet de loi **LOPSI** (d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure), Projet de Loi **interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public**, Projet de loi de **lutte contre l'absentéisme scolaire**, Projet de loi **NOME** (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), Projet de loi sur **l'Equipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques**, PJJ de **Modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées**, Projet de **Réforme du système des retraites**, ...



Interventions en séance, en commission, communiqués de presse, organisation de réunions thématiques, visites du Sénat, rencontre avec les élus en Haute-Garonne, conférences, dossiers économiques et sociaux du département (reclassement Francazal, Tracé de la LGV),... retrouvez l'intégralité sur mon site internet :

www.francoiselaborde.fr



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information